

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 249

présenté par

M. Pauget, Mme Alexandra Martin, Mme Périgault, M. Portier, M. Cinieri et M. Descoeur

ARTICLE 13

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , particulièrement au regard de leur bilan carbone. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'on considère que notre pays est engagé dans la diminution des effets de serre, nécessité écologique, il est indispensable que cette stratégie se concrétise dans le cadre des choix opérés par les acheteurs soumis au code de la commande publique pour l'achat de produits fabriqués en France.

Cette exigence est d'autant plus pertinente que notre pays dispose de l'électricité la plus décarbonée parmi les grands pays industriels

Aussi, la prise en compte du bilan carbone doit être une obligation favorisant l'achat public de produits fabriqués sur notre territoire ou à proximité, d'autant que notre pays dispose de l'électricité la plus décarbonée des grands pays industrialisés. Tel est le sens de cet amendement.